

INRH FORMATION

Livret d'Accueil
2025



Édito.



« Les talents sont comme les couleurs : c'est leurs mélanges avec les autres qui les rendent uniques. »
Vincent Van Gogh

J'aime beaucoup cette phrase, non seulement elle me définit, mais elle porte aussi tous mes projets et mes actions. Je suis profondément convaincue que nous sommes faits pour mettre en synergie nos richesses et nos talents. C'est cela qui m'a donné envie de m'engager dans le domaine des Ressources Humaines, « Humaines » au premier sens du terme. Je crois que c'est en allant à la rencontre des personnes, en prenant le temps de les connaître que nous pouvons lutter contre nos préjugés.

Je suis une femme de convictions, j'ai fondé InRH et créé un dispositif d'orientation dédié aux personnes souhaitant travailler dans le secteur de l'aide à la personne.

Nous offrons un accompagnement personnalisé aux candidats, l'autonomie et l'accès au savoir sont indispensables pour que ces femmes puissent s'épanouir dans le monde du travail qui semble parfois inaccessible. Nous les aidons à identifier et valoriser leurs compétences, à croire en leurs capacités et à développer leurs savoirs.

La bienveillance et la confiance guident nos actions.

Notre objectif est de professionnaliser et rendre attractif le secteur du prendre soin, lié au grand âge, celui-ci aura besoin d'embaucher massivement dans les prochaines années.

Je veux croire en l'humain, aux ressources et talents innombrables que chacun porte en soi et qui ne demandent qu'à se développer !

Isabelle Navarro
Fondatrice de InRH Formation

Présentation historique

Présentation Historique

InRH Formation a été créé en 2011 à l'initiative d'Isabelle NAVARRO ayant pour objectif de Promouvoir, Valoriser, Professionnaliser et Sensibiliser aux métiers du prendre soin.

InRH formation est un partenaire formation de plus de 10 ans dans l'accompagnement du développement des compétences du secteur médico-social.

Celui-ci est confronté à des difficultés de recrutement par manque de personnel disponible et formé au métier.

Les métiers du secteur sont dits « en tension »

Attaché à notre expertise métier, nous proposons alors un panel diversifié et complet de formations et accompagnements visant à la professionnalisation des métiers du secteur.

L'aventure InRH Formation commence il y a maintenant 10 ans. Fondée par Isabelle Navarro et née d'une véritable passion pour l'accompagnement des personnes.

Notre savoir-faire et nos compétences reposent sur des années d'expérience dans le secteur des services à la personne.

Quel que soit votre projet, l'entreprise InRH Formation vous accompagne dans votre orientation et votre professionnalisation dans les métiers du prendre soin.

L'offre de formation

Chaque année, plus de 500 apprenants passent par nos prestations pour :

- S'orienter vers les métiers du prendre soin
- Se faire accompagner dans la validation de leurs expériences

Ce sont des femmes et des hommes qui interviendront dans les métiers des services à la personne comme :

- Agents des services hospitalier / Hôtelier
- Assistant de vie aux familles
- Accompagnateur éducatif et social
- Aide-soignant

Nos services sont réalisés aussi bien en présentiel et/ou en distanciel sur une plateforme web accessible par et pour tous.

Nos Missions et Valeurs

Nos valeurs : L'humain, levier d'excellence, Valoriser, révéler, aider à aider

Notre Intention permanente : "bienveillance et bientraitance"

Nos missions :

- L'Orientation

InRH Formation propose deux outils de transition professionnelle et d'orientation.

Un « pôle d'orientation » ouvert à toute personne souhaitant faire le point ou valider un projet professionnel dans le domaine des services à la personne. Ce dispositif, d'une durée de 5 jours, comprend une présentation du secteur et des métiers, des apports théoriques et pratiques (pour acquérir ou consolider les prérequis en français, biologie, mathématiques), des tests de positionnement, des échanges de groupes et des entretiens individuels.

Un dispositif de transition collective ou « SAS passerelle » entre deux entreprises, permettant à une société de services à la personne d'embaucher des salariés d'un autre secteur souhaitant se reconvertis. Ce parcours prévoit une information pour valider la transition professionnelle, puis une formation sur le terrain, étant accompagné et formé par l'entreprise qui embauche.

En quelques chiffres :

2024

43 pôles

501 apprenants

9,2/10 

- L'accompagnement VAE

Vous souhaitez faire valoir votre expérience pour obtenir une qualification dans le domaine médico-social ? Futur assistant éducatif et social, auxiliaire de vie, assistant de vie, éducateur spécialisé, technicien de L'intervention sociale et familiale..., InRH vous accompagne pour votre projet de validation des acquis de l'expérience (VAE).

La VAE rend possible, pour toute personne, de « transformer » une expérience déjà acquise ou en cours d'acquisition, en certification professionnelle (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle). La certification obtenue a la même valeur que celle délivrée à la suite de la formation initiale.

Vous pouvez engager une démarche de VAE que vous soyez salariés à temps plein ou à temps partiel, demandeur d'emploi, ou encore bénévole. L'ensemble de vos expériences sont prises en compte.

Pour toutes démarches concernant la VAE, le candidat doit se rendre sur le site de France VAE (vae.gouv.fr). Le parcours commence par la création d'un dossier de recevabilité sur la plateforme.

Il ne peut déposer qu'une seule demande dans la même année civile et pour le même diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification.

Vous pouvez faire financer votre VAE de différentes façons : OPCO, personnel, CPF, employeur, France Travail...

Le dossier de recevabilité comprend :

- Les informations démographiques
- Le projet et le diplôme visé par la VAE
- Les expériences professionnelles
- Le choix de l'organisme d'accompagnement

Une fois ce dossier rempli et déposé, vous serez contacté par un architecte-accompagnateur de parcours de l'organisme sélectionné qui finalisera avec vous votre dossier et vérifiera la pertinence de projet avec vos expériences.

Suite à cela, le dossier sera examiné par le certificateur qui donnera un avis de faisabilité ou non-faisabilité.

Si l'avis du certificateur est positif, votre parcours VAE peut commencer ! Le plus gros de votre travail commence ici : vous allez entamer la rédaction de votre dossier de validation. Ne vous inquiétez pas, votre architecte-accompagnateur de parcours est là pour vous guider.

Une fois le dossier de validation terminé, c'est l'organisme accompagnateur qui le transmet au certificateur pour qu'il l'examine. Vous serez ensuite convoqués pour un entretien avec le jury examinateur. Ils sont là pour vérifier si vous avez les compétences requises pour le diplôme souhaité. Vous serez préparés à cet oral par votre organisme accompagnateur.

Vous aurez la décision finale du jury en général sous 15 jours.

Par la suite, vous recevez :

- Une réponse **positive** : félicitation vous avec obtenu votre diplôme !
- Une réponse **partiellement positive** : vous validez partiellement votre diplôme. Votre architecte de parcours vous fera un entretien post-jury afin de voir avec vous les étapes à mettre en place pour l'obtention complète de ce dernier.
- Une réponse **négative** : de façon similaire au cas de validation partielle, vous allez retravailler avec votre accompagnateur VAE votre dossier de validation.

InRH Formation a réalisé près de 7 150 heures d'accompagnement depuis 2021 dont 2 850 heures sur 2024, avec un taux de réussite de 53 % pour cette même année.

En quelques chiffres :

2024

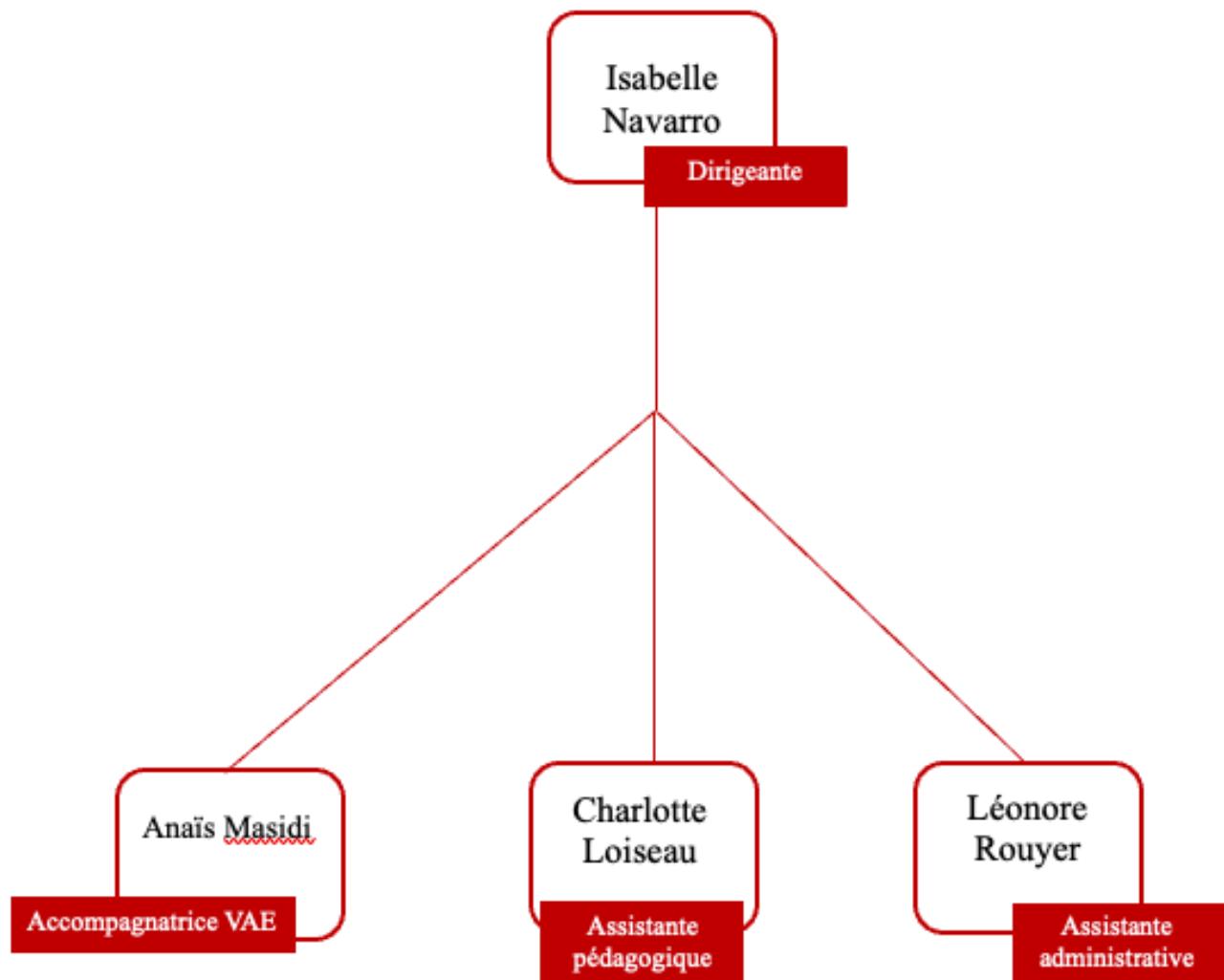
58 VAE DEAS accompagnées :

➔ 58 « livrets 2 » terminés

- 19 validations complètes : **33%** de réussite
- 6 validations partielles : 10%
- 11 non validés : 18%
- 21 livrets en attente de validation

➔ Taux de satisfaction : **9,6/10**

Organigramme





Le catalogue



PÔLE D'ORIENTATION

Formation présentielles

CPF # Accessible

Durée : 35 heures (5 jours)

Taux de satisfaction :

9,1/10 (1145 avis)

Particulier

Entreprise

600 € Net de TVA

Éligible CPF

PROGRAMME DE LA FORMATION

Sensibilisation aux métiers du prendre soin et validation de projet

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ C'est un parcours de sensibilisation préalable à une intégration dans l'emploi apportant les repères essentiels aux métiers et aux formations du secteur des Services à la Personne.
- ✓ Accompagnement en orientation
- ✓ Validation et faisabilité du projet
- ✓ Apprendre à mieux se connaître
- ✓ Présentation des métiers et formations du secteur du service à la personne

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Pour qui

- > Candidats en reconversion professionnelle
- > Candidats souhaitants découvrir le secteur du prendre soin

Prérequis

- > Maîtrise du français écrit et oral



CONTENU DE LA FORMATION

+

- Jour 1

- Récit de vie professionnel
- Positionnement professionnel
- Découverte des métiers de la petite enfance

- Jour 2

- Test de math
- Test de biologie
- Test de français
- Découverte des métiers du service à la personne

- Jour 3

- Correction des évaluations
- Test de personnalité TRICAM
- Découverte des métiers du social, de l'éducatif
- Découverte des métiers supports

- Jour 4

- S'approprier les composantes de son projet
- Savoir se présenter et vendre son projet
- S'approprier les outils de repositionnement sur le marché du travail

- Jour 5

- Entretien individuel
- Les étapes du deuil
- La bientraitance
- Les principes d'ergonomie



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Formateur diplôme du secteur, ils vous accompagneront dans votre réflexion d'orientation professionnelle dans le secteur du prendre soin.



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- › Feuilles de présence.
- › Questions orales ou écrites (QCM).
- › Mises en situation.
- › Formulaires d'évaluation de la formation.



RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- › Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- › Documents supports de formation projetés.
- › Exposés théoriques
- › Etude de cas concrets
- › Quiz en salle
- › Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.



QUALITÉ ET SATISFACTION

Taux de satisfaction des stagiaires : 9,2/10 Nombre de stagiaires : 501 pour 43 pôles

Taux de satisfaction des apprenants



9,1/10

(1145 avis)



MODALITÉS DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

- Validation d'un projet

Modalité d'obtention

- Délivrance d'une attestation



CAPACITÉ D'ACCUEIL

Entre 0 et 16 apprenants



DÉLAI D'ACCÈS

3 semaines



ACCESSIBILITÉ

Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, même provisoire, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation. Lors de sessions en présentiel, nous disposons d'une salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Merci de nous avertir pour que nous puissions la réserver.



ACCOMPAGNEMENT VAE

Accompagnement dans la rédaction de votre VAE

 Formation mixte CPF #200

 Accessible

 Durée : 30 heures

Taux de satisfaction :

 9,4/10 (91 avis)

2100 € Net de TVA

Éligible CPF

PROGRAMME DE LA FORMATION

La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est une nouvelle voie d'accès aux diplômes. Elle permet à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, engagée dans la vie active depuis au moins 1 an, de voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, par un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Accompagnement à la rédaction du livret 2 VAE
- ✓ Développer ses connaissances liées aux principes et technique de prise en charge via l'analyse des besoins
- ✓ Maîtriser un vocabulaire professionnel
- ✓ Connaitre la méthodologie de rédaction d'un livret 2
- ✓ Savoir mettre en pratique ses compétences sur le terrain



CONTENU DE LA FORMATION

+

- Accompagnement à la rédaction
 - Explication de la plateforme
 - Aide à la maîtrise de l'outil informatique
 - Comprendre la VAE
 - Etude du livret 2
 - Méthodologie de rédaction

- Réactivation du savoir
 - Analyse du référentiel du diplôme visé
 - Analyse de pratique en groupe sur des situations professionnelles
 - Micro-learning
 - Bibliothèque (Fiches pratique & vidéo)

- Correction et relecture du livret
 - Aide à la correction d'orthographe & syntaxe du livret 2
 - Correction des réponses
 - Accompagnement à la rédaction et à la correction



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Professionnel diplômé du secteur, avec une expérience d'une dizaine d'années. Les formateurs vous accompagneront tout au long de la rédaction de votre VAE. Nos formateurs sont régulièrement formés à l'analyse des nouveaux référentiels et sont soumis à notre contrôle qualité comprenant une veille sectorielle.



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Analyse de pratique
- Evaluation de l'action de réactivation du savoir via des Open-Badge
- Suivi de rédaction du livret 2 via notre plateforme numérique



RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou en Visio
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Micro-Learning
- Mise à disposition en ligne de documents supports.
- Accès à notre plateforme
- Analyse de pratique en groupe
- Bibliothèque (Fiches pratique & vidéo pratique)
- Forum
- Visio nocturne



QUALITÉ ET SATISFACTION

Taux de satisfaction : 9,6/10 Taux de retour des enquêtes de satisfaction : 86% Nombre d'apprenants par an : 784 Taux d'abandon : 7%

Taux de satisfaction des apprenants



9,4/10

(91 avis)



MODALITÉS DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

- Rédaction et envoi du livret 2 au certificateur compétent

Détails sur la certification

- Envoi du livret 2 et passage devant le jury du certificateur



LIEU

Oxygène Factory
17 rue Albert Thomas 78130 Les Mureaux



CAPACITÉ D'ACCUEIL

Entre 0 et 100 apprenants



DÉLAI D'ACCÈS

9 semaines

ACCESSIBILITÉ

Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, même provisoire, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation. Lors de sessions en présentiel, nous disposons d'une salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Merci de nous avertir pour que nous puissions la réserver.

Le stagiaire



Lettre pour le Stagiaire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez témoigné votre intérêt pour effectuer votre VAE ou Bilan d'orientation professionnel au sein de notre organisme de formation et nous vous en remercions.

Les professionnels d'InRH reconnus sur le territoire, mettent leur expertise et leur savoir-faire à votre disposition pour une proposition de formation adaptée aux compétences et attentes visées. La qualité de notre travail a d'ailleurs été récompensée par l'obtention du référencement Qualiopi.

Sensibles à notre appartenance géographique, nous ciblons essentiellement nos interventions sur la Région Ile de France

Le leitmotiv majeur d'InRH est, par la mise en place d'actions de formation, d'accompagnements personnalisés et individualisés de délivrer les outils nécessaires à la professionnalisation du secteur.

Mais si notre engagement à votre service vous donne un certain nombre de droit, il vous impose également le respect de vos devoirs.

La qualité de votre accueil est une réponse à cette problématique et nous sommes ravis de vous mettre à disposition ce livret dans l'esprit des valeurs humanistes qui nous animent.

Notre équipe est complétée par l'expertise d'un référent handicap qui répondra à toutes les sollicitations et questionnements en termes d'accueil de stagiaires en situation de handicap.

InRH s'engage également dans cette démarche qualité en appréciant les programmes proposés et l'expertise des intervenants pour vous garantir une formation de qualité et en parfaite adéquation avec vos attentes.

Bienvenu(e) au sein de l'Organisme formateur InRH

Isabelle Navarro
Fondatrice d'INRH

Organisation de votre formation

L'analyse de vos besoins réels :

A votre inscription au programme de formation que vous allez suivre, un entretien sera programmé afin de répondre à vos attentes et vos questions :

- Vous serez invité à remplir une fiche d'analyse des besoins
- A la suite de cela, le responsable pédagogique prendra connaissance de votre activité et/ou vos souhaits, votre niveau de compétence, vos préférences d'apprentissage, vos questions techniques particulières et l'existence d'un handicap qu'il prendra en compte

Cela permettra de valider avec vous que :

- Les objectifs opérationnels mentionnés dans Fiche programme correspondent à votre projet
- Vous disposez des prérequis pour suivre avec aisance la formation et que nous trouvions le cas échéant, les solutions nécessaires pour les atteindre.

Que vous exprimez d'éventuelles attentes ou souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou une question technique particulière.

Ce questionnaire prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel un handicap physique ou la maîtrise de la langue française. Une assistance sera alors au préalable envisagé au cas par cas.

Une fois votre projet identifié, nous verrons ensemble le financement de cette formation via les différents fonds disponibles :

- CPF
- France Travail
- OPCO
- Financement régional / départemental

Avant la formation :

Après réception de votre dossier complet, vous recevrez dans les jours qui suivent un devis, ainsi qu'un contrat avec en annexes :

- Votre convocation
- Règlement intérieur
- Le programme de formation
- Les objectifs opérationnels

- Le planning de formation
- Vos accès extranet
- Une notice d'utilisation de l'extranet et des outils pédagogiques
- Les coordonnées de votre interlocuteur et votre formateur

Pendant la formation :

Formation en présentiel

Il vous sera demandé de vous présenter à la formation présentiel 10 minutes avant le début de celle-ci. Chaque formation débutera par l'émargement ainsi que le rappel des consignes du règlement intérieur. Il est important de prévoir lors de la formation une bouteille d'eau ainsi que les équipements nécessaires dans la prévention COVID-19.

Formation en distanciel

La convocation de formation fera mention de l'invitation par mail pour se connecter à la plateforme de votre classe virtuelle.

Horaires :

A. De l'accueil de l'établissement / horaires des formations

Les horaires des formations sont habituellement celles-ci : 9 h – 12 h / 13 h – 17 h.

Cette programmation peut être modifiée selon les désidératas des participants après en avoir informé le formateur référent et en accord avec l'ensemble du groupe

B. Horaires de travail de la responsable

Pour toute demande, vous pouvez contacter Isabelle NAVARRO, Dirigeante au 01.39.29.43.82 ou par mail : contact@inrh.fr

Accessibilité :

Pour les formations en présentiel :

Tous ces lieux, accueils et salles de formation respectent les exigences de distanciation sociale et des barrières pour votre santé et votre sécurité collectives et individuelles.

Ils sont également retenus car ils répondent aux exigences de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Ces personnes reçoivent en amont les informations nécessaires à leur accueil sur le lieu de formation.

L'adresse du lieu de formation vous est communiquée sur votre Convocation de formation à laquelle a été jointe le plan d'accès de la formation ou partie de formation qui se déroulent en présentiel.

Pour les formations en distanciel :

Les classes virtuelles se font avec Teams Microsoft sur la plateforme Thot.

Informations complémentaires :

A – Démarche pédagogique – Les modalités

InRH formation est spécialisé dans les formations et accompagnements relatives au secteur Sanitaire et Social.

Les modalités pédagogiques proposées se déclinent ainsi :

- Formations en inter : Réalisation de la formation en présentiel dans la salle de formation
- Formations en Intra : Réalisation de la formation en présentiel dans les locaux de l'établissement demandeur

B – Démarche pédagogique – Les méthodes

Les méthodes pédagogiques utilisées par les formateurs sont référencés dans les fiches programmes remises aux apprenants et peuvent être adaptées selon la constitution du groupe, en fonction du message à transmettre ou de la cible d'apprenants visés.

Elles peuvent être, par exemple :

- Affirmative : Basée sur l'exposé, cette méthode est utilisée par le formateur au cours d'une formation, pour des actions d'information ou pour des apports théoriques. Le formateur veille dans son intervention, à structurer son discours pour permettre une assimilation plus aisée et efficace, à faire preuve de clarté pour être accessible et compréhensible par tous, à illustrer les apports théoriques par des images, des comparaisons et des anecdotes pour rendre l'exposé plus vivant et en faciliter la compréhension et la mémorisation. Le formateur prévoit également un temps pour les questions.
- Interrogative : Permet aux participants de découvrir par eux-mêmes des contenus nouveaux. Le formateur transmet un savoir à travers des questions qui permettent aux participants de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes. Il utilise la reformulation pour s'assurer de la bonne compréhension mutuelle et pousser les participants à aller jusqu'au bout de leurs idées. Le formateur veille ainsi à la participation de tous.
- Démonstrative : Les participants apprennent par la pratique puisque cette méthode est basée sur des exercices. Le formateur peut ainsi montrer l'exercice à réaliser et ensuite décomposer chaque étape à réaliser en détaillant les points clés de la démonstration. Il fait faire aux participants l'exercice et le refait avec lui afin de corriger les incompréhensions et/ou maladresses. Il est important que le formateur puisse utiliser le matériel que les apprenants utiliseront sur leur lieu de travail.
- Applicative : Dans la méthode applicative, les participants mettent en œuvre ce qu'ils viennent d'apprendre. Ceci est possible via des exercices, des études de cas, des jeux adaptés, des jeux de rôles, des simulations. Le formateur explique le travail à faire en notant les étapes sur un tableau et indique le temps donné pour réaliser le travail.



Règlement intérieur



Règlement intérieur

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352- 1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux apprenants lors d'une session de formation courte et aux stagiaires en situation de formation longue :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'utiliser les téléphones mobiles durant les sessions ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation sans autorisation expresse la personne en charge de l'action de formation.

Article 3 : Sanctions

Tout manquement au présent règlement intérieur, et tout agissement considéré comme fautif par la direction de inRH Formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation.

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation. Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés. Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur et éventuellement



Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle. L'organisme de formation inRH Formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352- 12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 6 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Le règlement intérieur d'Oxygène Factory, lieu d'accueil habituel de l'organisme de formation est disponible à l'accueil de l'établissement.

- Lorsque la formation se déroule dans un autre lieu ou dans l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du lieu ou de l'entreprise.
- Le règlement intérieur spécifique au lieu est mis à la disposition des participants à la session de formation.

Article 7 : Diffusion et reconnaissance du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est mis à disposition des apprenants avant le début d'une formation inférieure ou égale à 40 heures et notifié dans la convocation avec un lien hypertexte permettant sa consultation à distance ;

- Il est envoyé par courrier ou par courriel avant toute inscription définitive pour une formation d'une durée supérieure à 40 heures et inférieure ou égale à 120 heures.
- Il doit être signé par le demandeur avant toute inscription définitive à une formation supérieure à 120 heures.



Conseils en cas d'incendie

Nous rappelons que depuis le 1er février 2007, conformément à la législation (décret n° 2006-1386 du 15/11/06), fumer est interdit à l'intérieur de l'établissement.

- En cas d'incendie, gardez votre calme et prévenez immédiatement les personnels présents. Fermez les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air.
- En cas d'évacuation, suivez bien les consignes données par le référent de l'établissement et les sapeurs-pompiers.
- N'empruntez pas les ascenseurs et éloignez-vous des portes se trouvant dans les couloirs (fermeture automatique).



Vos contacts :

Vos besoins administratifs et vos projets professionnels :

Charlotte Loiseau
Assistante administrative
N°fix : +33 (0)1 39 29 43 82
charlotte.loiseau@inrh.fr

L'accessibilité :

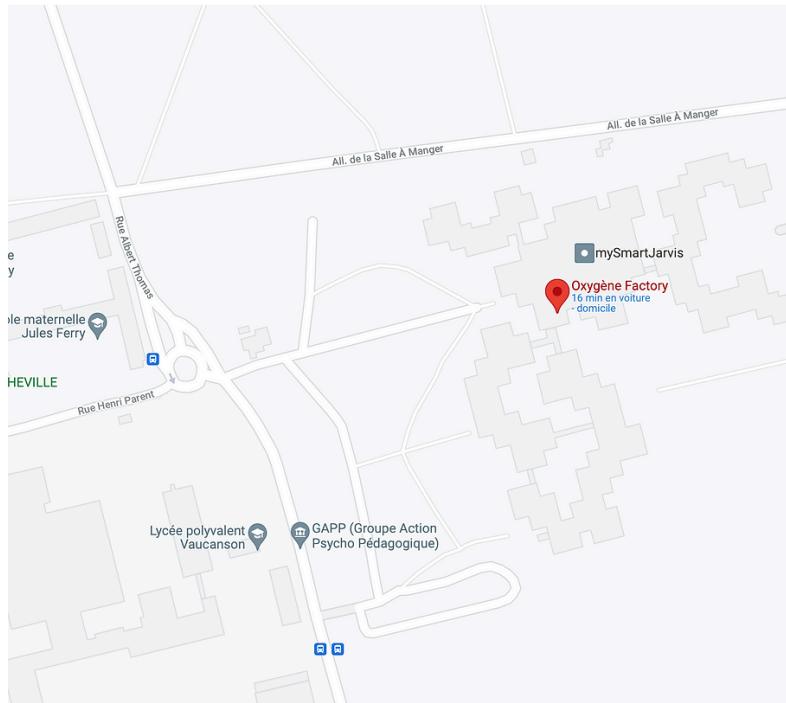
Charlotte Loiseau
Responsable handicap
contact@inrh.fr

Direction :

Isabelle Navarro
Gérante
isabelle.navarro@inrh.fr



Notre siège :



Oxygène Factory
17 Rue Albert Thomas
78130 Les Mureaux



30 min de Paris Porte Maillot
via A13 ou 14

Parking gratuit



Ligne J
40 min de Saint Lazare
16 Min de poissy



Gare Les Mureaux
Bus 3
Arrêt Albert Thomas

Nous disposons d'un internat et d'une restauration sur place.

L'accompagnement est ouvert à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée.

Nos Références



clariane

Les Mureaux
Notre ville a du talent

**LES PETITS
CHAPERONS
ROUGES**
by Grandir

**Région
Île de France**

y,
Yvelines
Conseil général


DERICHEBOURG

Autonomyk
Agence interdépartementale Yvelines et Hauts-de-Seine

Domusvi


DataDock

 SIACI SAINT HONORE


**France
Travail**


MONOPRIX


CAP 92
La Plateforme des Services à domicile des Hauts-de-Seine

**MON
COMPTE
FORMATION**